

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1242

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« au moins 20% »

le taux :

« 23% ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.